

Recherches sociographiques



Philippe BARBEAU, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*

Denys Delage

Volume 27, Number 2, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056214ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056214ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Delage, D. (1986). Review of [Philippe BARBEAU, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*]. *Recherches sociographiques*, 27(2), 311–314. <https://doi.org/10.7202/056214ar>

Philippe BARBAUD, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, 204p.

À l'époque de la Révolution en France, les citoyens de ce pays ne parlaient français que dans une proportion d'un cinquième ou, au mieux, d'un tiers. Le processus de francisation a été tardif en France, contrairement à la Nouvelle-France, où les patois ont rapidement disparu. À l'époque de la colonisation du Canada, la France était, au plan linguistique, un agglomérat de plusieurs centaines de patois, et les émigrants qui s'embarquèrent pour les rives du Saint-Laurent reflétaient cette diversité linguistique. Seule une minorité de nos ancêtres avaient le français pour langue maternelle. Comment et pourquoi celui-ci s'est-il imposé comme langue d'usage en Nouvelle-France? On a longtemps répondu: parce que la majorité des colons étaient d'origine normande et que l'encadrement institutionnel imposait le français. Le parler normand aurait été près de celui de l'Île-de-France utilisé par l'élite et il y aurait eu rapidement fusion. Même si elle est encore largement reprise, cette explication est fautive pour plusieurs raisons: 1. les principaux contingents d'immigrants vinrent, par ordre d'importance, du Sud-Ouest, de la région de l'Île-de-France et en troisième lieu seulement de Normandie; 2. le patois normand était nettement distinct du français de l'Île-de-France; 3. l'imposition d'une langue par une administration ne pouvait conduire, à cette époque, à la disparition des patois. Deux nouvelles thèses ont été avancées récemment, celle de Claire ASSELIN et d'Anne McLAUGHLIN (« Patois ou français: la langue de la Nouvelle-France au 17^e siècle », *Langage et société*, XVII, 1981: 3-58) et celle de Philippe Barbaud dans ce livre.

Claire Asselin et Anne McLaughlin soutiennent que les colons parlaient patois mais que ceux-ci étaient mutuellement intelligibles s'ils étaient issus des régions de langue d'oïl. Elles contestent également la sûreté des sources françaises portant sur la langue et affirment que, produites par des lettrés, celles-ci surestimaient la distance séparant les patois entre eux de même qu'entre ceux-ci et le français. Selon ces auteurs, les patois se seraient maintenus longtemps en Nouvelle-France et il n'y aurait pas eu généralisation rapide du français. Philippe Barbaud rejette cette thèse un peu trop rapidement, en faisant appel à un raisonnement qui manque parfois de rigueur (« Je ne puis raisonnablement croire que », p. 36; « Or, je suis fermement convaincu que », p. 37). Il avance néanmoins deux arguments de poids: 1. même s'ils étaient proches au plan linguistique, les patois étaient très éloignés du français pour des locuteurs inscrits dans la tradition orale, chez qui ce sont les formes phoniques et intonatoires qui comptent le plus; 2. c'est moins l'ensemble des individus que l'ensemble des couples qui détermine la transmission de la langue. Dans le contexte démographique d'un fort taux de masculinité, les femmes exercent une influence plus grande sur la langue que les hommes. Il faut donc s'intéresser non pas aux caractéristiques linguistiques de l'ensemble des immigrants mais à celles des femmes; or, contrairement aux hommes, celles-ci venaient principalement de l'Île-de-France. Ainsi donc, si dans l'hypothèse de l'auteur les patois étaient mutuellement non intelligibles et que les femmes avaient dans une forte proportion le français pour langue maternelle, elles ont joué un rôle décisif dans le processus de généralisation du français et cela a dû se faire très rapidement.

Barbaud développe ensuite le modèle de ce qu'aurait été le processus d'unification linguistique. Il lui faut pour cela identifier la compétence de chaque colon: unilingue patois, unilingue français, bilingue. Comme les archives ne nous livrent pas directement cette information, l'auteur l'obtient à partir de celle sur l'origine des colons et sur ce qu'étaient les parlers dans les provinces de France, tel que nous en informe l'enquête qu'avait conduite, à l'époque de la Révolution française, l'abbé Henri-Baptiste Grégoire. Celui-ci avait fait parvenir à de nombreux collaborateurs, dans toute la France, un questionnaire comportant quarante-trois questions relatives aux langues parlées. À partir des données de cette enquête, qu'il complète de manière ponctuelle avec les acquis récents sur l'alphabétisation et le développement économique au XVII^e siècle, Barbaud assigne à chaque province de France un des trois statuts linguistiques suivants: francisants, semi-patoisants (c'est-à-dire ayant au moins une connaissance passive du français) et patoisants. Il accole ensuite à chaque colon du XVII^e siècle le statut linguistique de sa province d'origine. Cela donne une répartition

presque égale des trois statuts linguistiques en trois tiers. Cela signifie que les immigrants de langue française étaient sur-représentés dans le contingent à destination du Canada. L'auteur précise également que les immigrants francisants étaient originaires de onze provinces et les patoisants de vingt-trois, ce qui révèle une grande disparité des patois. Appliquées à la période antérieure à 1663 plutôt qu'à l'ensemble du XVII^e siècle, ces catégories révèlent une situation davantage favorable au français puisque, durant cette période décisive dans la formation de la société coloniale, les locuteurs français représentaient environ 40% du contingent d'immigrants. Le français occupait donc une position de force par rapport aux autres idiomes au moment où s'est constitué le noyau de base du peuplement de la Nouvelle-France. La position relative du français chez les immigrants a reculé après 1663, mais dans le processus de constitution d'une langue nationale, les jeux étaient déjà joués dans la colonie.

S'inspirant des recherches contemporaines sur le bilinguisme et sur les mécanismes d'assimilation, Philippe Barbaud propose un modèle d'assimilation vers le français selon le statut linguistique des ménages identifié par deux variables : la langue de l'époux et celle de l'épouse. Appliqué aux données contenues dans l'ouvrage de Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, le modèle révèle un processus rapide de francisation. L'exercice est par contre quelque peu discutabile puisqu'il postule l'existence d'un seul patois à côté du français, alors qu'il en existait un grand nombre.

Barbaud néglige à dessein tout l'environnement social caractéristique des colonies pour centrer son attention sur la combinatoire qui se constitue à partir du bagage linguistique des immigrants. L'approche est nouvelle et ingénieuse mais ne conduit qu'à un modèle hypothétique que seule l'analyse sociale et comparative des sociétés coloniales pourrait permettre de vérifier. Il est faux « que l'immigrant adulte qui s'établit en Nouvelle-France n'est pas à proprement parler soumis aux pressions que sont celles d'une société parvenue à maturité [...] que la Nouvelle-France vers 1663, n'est encore tout au plus qu'une communauté, voire une collectivité » (p. 137). Les pressions sociales ne sont pas moindres dans une société ou dans une collectivité plus petite. On aurait souhaité que l'auteur poursuive son travail pour voir comment le français s'est imposé ou non dans les autres colonies de la France. Il n'y a pas qu'en Nouvelle-France que la langue de la métropole soit devenue langue nationale avant de l'être dans la mère-patrie. Il en fut de même dans les colonies anglaises, de même aussi dans les colonies espagnoles et hollandaises. Il n'est pas certain que l'explication tienne partout à l'effet fondateur d'un noyau initial de peuplement parlant la langue nationale dans un contexte multilingue. Le mode d'immigration individuelle ou collective a dû jouer, mais surtout l'impossibilité de reproduire dans les colonies l'endogamie dialectale propre aux peuples des métropoles. Bien qu'il se soit refusé à en faire son objet, Barbaud écarte trop rapidement l'encadrement institutionnel en avançant que celui-ci ne pouvait pas conduire à l'abandon des patois : l'environnement colonial imposait aux individus des pressions bien plus grandes pour l'adoption d'une langue commune que ne le faisait la société métropolitaine. Prendre la mer, c'était entrer dans l'univers marchand et habiter un navire pour un à trois mois. C'était, à l'arrivée, devenir engagé pour quelques années pour le compte d'un notable religieux ou laïc. C'était aussi faire partie de la milice, d'une seigneurie, enfin d'une paroisse, où le curé, devant la multitude des origines, ne pouvait que parler français. Toutefois, ainsi que l'indique l'auteur, bien plus que la pression institutionnelle, c'est le brassage de population qui a le plus compté.

Denys DELAGE

*Département de sociologie,
Université Laval.*